



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Rennes, le vendredi 7 décembre 2018

Le Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des universités de Bretagne

à

Mesdames et Messieurs les Secrétaires académiques,
représentants du personnel

Nous vivons ces jours derniers des moments particulièrement sensibles dans notre académie et nos établissements. Cette situation peut exposer les lycéens à des phénomènes de violence. Dans ce contexte, le rôle de notre institution et de l'ensemble des personnels est bien d'assurer leur protection. Cette présence rassurante auprès des élèves dans les établissements a pu éviter avec certitude des dérapages, des dégradations massives voire des blessés. Le dialogue avec les familles conduit par les chefs d'établissement a également contribué à l'apaisement de beaucoup de situations.

Le message de raison et de sagesse que les personnels doivent tenir aux lycéens qui manifestent un intérêt pour les événements en cours est bien celui de débattre et de s'exprimer sans violence. En effet, toutes les formes d'incitations à manifester exposent, au vu des circonstances actuelles, les lycéens à de réels dangers.

L'Ecole est un lieu de dialogue et de transmission du savoir et des valeurs de la République.

Les enseignants restent les garants de cet espace de citoyenneté et de neutralité.

Dans cette perspective, les personnels dont vous êtes les représentants, sont tenus à cette obligation de neutralité qui leur appartient de respecter en toute circonstance, ce qui les honore et permet de préserver les missions fondamentales de notre institution et l'intégrité des jeunes qui nous sont confiés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires académiques, l'expression de ma considération.



Armande LE PELLEC MULLER